

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 4 (1916)

Heft: 44

Artikel: Annuaire féminin suisse

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-251403>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tribunaux, pour que l'on puisse hésiter à sacrifier une parcelle si mal employée de l'autorité paternelle. Le motionnaire n'a donc eu aucun succès, et l'interdiction a été maintenue.

D'autre part, la question des Tribunaux pour enfants est en bonne voie, et la motion présentée au Grand Conseil paraît aussi sage que simple : il ne s'agirait que d'étendre les compétences de l'autorité tutélaire, et de lui remettre les causes des jeunes délinquants. Dans l'état actuel, ces derniers sont déjà l'objet d'une sollicitude spéciale ; cependant, le chef du Département de Justice et Police s'est montré tout disposé à entrer dans la voie indiquée, et la motion a été prise en considération à l'unanimité.

La prochaine session d'automne promet de présenter pour nous un intérêt non moins vif que celle qui vient de se clore, puisque le Grand Conseil y examinera la révision de la loi sanitaire, et celle de la loi sur l'exercice des droits politiques ; non que, sur ce dernier point, il y ait pour nous le moindre espoir de progrès. On sait quel accueil la Commission d'étude a fait à la pétition des sections suffragistes, et comment même le vote ecclésiastique, si anodin, a réussi à effarer les commissaires, qui ont, d'une main tremblante, renvoyé la supplique au Conseil d'Etat. Pour quelles et quelles raisons ? C'est ce que nous aurons le plaisir d'entendre bientôt. Sans doute n'y aura-t-il rien de nouveau à y apprendre. Les vieilles objections ne sont pas encore tout à fait usées, et nous les écouterons une fois de plus, non sans rentrer en nous-mêmes. Car, il faut bien en convenir, nous comprenons qu'à la mollesse de nos revendications féministes il suffise d'opposer les arguments traditionnels dans leur touchante faiblesse. A l'heure où les Danoises siègent aux Chambres, où les Norvégiens, qui passent pour gens sensés et réfléchis, viennent, après avoir expérimenté pendant 9 ans un parlement mixte, de confier aux femmes les fonctions gouvernementales, les femmes suisses ne sont pas jugées capables de choisir un pasteur. Notre tour viendra sans doute ; mais quand et comment ? Sera-ce par un acte de commune raison et de bonne entente entre nos concitoyens et nous ? Ou sera-ce tout bêtement par la force des choses, après tout le monde, sans risque et sans gloire ?

Emma PORRET.

* * *

II. L'Assemblée libérale-démocratique de Vevey.

L'Union libérale-démocratique vaudoise avait convoqué une assemblée populaire au théâtre de Vevey, le dimanche 21 mai après-midi. Les annonces parues à l'avance dans les journaux portaient : « Invitation cordiale à tous les électeurs. Les dames sont admises. »

C'était la première fois dans notre canton qu'un parti politique nous faisait des avances, montrait par là, semblait-il, qu'il reconnaissait notre devoir de nous occuper de la chose publique, et qu'il nous supposait susceptibles de nous y intéresser. Aussi plusieurs Vaudoises ont-elles tenu à prouver, en assistant à l'assemblée de Vevey, que, patriotes comme elles le sont, elles vouent en effet une attention très spéciale aux nombreuses questions soumises actuellement aux délibérations de nos autorités. Elles se félicitent certainement d'avoir répondu à l'appel du Comité libéral veveysan. C'est avec plaisir qu'elles ont entendu le président de l'Assemblée, M. le syndic Couvreur, leur souhaiter la bienvenue, les remercier d'avoir répondu à cette invitation, et qualifier d'« heureuse innovation » leur présence à une séance de ce genre.

Et pourtant, ce n'est pas sans mélancolie et sans une certaine amertume qu'elles ont compris pourquoi on s'était adressé à elles, pourquoi on avait tenu à les renseigner elles aussi. Ce n'était pas parce que l'on reconnaissait enfin que la femme, partie intégrante de la nation et formant la moitié du peuple, avait le droit dans un pays à suffrage « universel » d'être renseignée pour elle-même, ou mieux encore d'être consultée sur des sujets qui la touchent directement, où ses intérêts et ceux de sa famille sont si souvent en jeu. Non : si l'on avait engagé la femme vaudoise, dont on a vanté le patriotisme éclairé et la compréhension de tant de problèmes, à consacrer une après-midi à l'Union libérale-démocratique, c'était seulement pour la prier d'accorder son concours à l'œuvre de demain, en usant de toute son influence pour faire remplir à ses fils leurs devoirs civiques, en aidant à former de jeunes citoyens conscients de leurs devoirs et de leurs responsabilités.

On nous a bien dit dans cette séance que, pour faire triompher une politique, il faut l'union et le nombre, que tous les électeurs doivent se servir de leur bulletin de vote, le bonheur des citoyens dépendant des lois auxquelles ils collaborent ; que l'accomplissement de ce devoir est aussi important pour le jeune homme que le service militaire, et qu'en l'accomplissant il contribue au salut de sa patrie.

Mais, bien que ces messieurs reconnaissent que la politique doit nous intéresser au plus haut chef, il semble qu'une idée bien simple n'aborde pas même leur esprit : celle de réclamer notre concours direct, de nous consulter en tant que femmes, de nous permettre d'aller nous aussi aux urnes pour contribuer dans la mesure de nos forces au bien de l'Etat, au bonheur de la patrie, au progrès de la nation.

Pourquoi se privent-ils de cette coopération qui leur est offerte ? Ce serait pourtant si simple de faire appel à notre bonne volonté, d'accepter l'appoint de forces que nous offrons ! Jusqu'à quand ne sera-t-il permis, chez nous, qu'aux hommes de servir leur patrie de toutes leurs forces ? Quand comprendra-t-on que nous voulons être des citoyennes dans toute l'étendue du terme, remplissant tous les devoirs et possédant tous les droits afférant à ce titre !

Lucy DUTOIT.

ANNUAIRE FÉMININ SUISSE

Nos lecteurs trouveront encarté dans ce numéro un bulletin de souscription au II^e volume de l'annuaire féminin suisse, édité par la Section bernoise de l'Association suisse pour le suffrage féminin, que le succès de son aîné nous engage à leur recommander chaudement.

Ce premier volume de l'annuaire a en effet fourni ses preuves, et il est peu d'entre nous, travailleurs féministes ou sociaux, qui n'aient eu à le consulter fréquemment pour y chercher un nom, une adresse, un renseignement documentaire, ou une de ces indications que le moindre article, la moindre causerie rend nécessaires, et pour laquelle il faut souvent fouiller vainement d'anciennes brochures, des collections de journaux, ou des rapports de sociétés. De plus, par sa forme attrayante, il constitue un excellent instrument de propagande pour ceux qui, ne se contentant pas de la littérature des feuilles volantes, veulent se faire de notre mouvement une idée raisonnée et approfondie avant de s'y rattacher.

Le second volume, pour lequel la souscription est ouverte, promet tout autant que son devancier. D'abord — et l'avantage

n'est pas négligeable en ces temps de renchérissement de la vie ! — le prix en a été abaissé à 2 fr. en souscription et à 3 fr. en librairie. Ensuite, son sommaire, que nous avons sous les yeux, complète en le continuant celui du premier volume : on y retrouvera des chroniques du mouvement en Suisse romande et alémanique comme à l'étranger, la suite de la magistrale étude de Mlle Graf sur l'histoire du féminisme en Suisse alémanique, et de celle consacrée à l'activité des femmes suisses pendant la guerre ; puis, d'autre part, des articles sur l'instruction civique de la femme, sur le mouvement féminin catholique dans notre pays, sur le grave et complexe sujet de la situation de la femme suisse dans l'industrie, des biographies de féministes suisses, entre autres celle de Mme Gøegg, qui fut la créatrice du mouvement chez nous, des portraits de quelques-uns de nos leaders, etc. La liste des Associations féminines et féministes en Suisse et à l'étranger sera encore augmentée, bref, cet Annuaire, qui a su si bien combler un vide l'année dernière, est en mesure de devenir maintenant notre indispensable *vade mecum*, à nous autres féministes.

Leçons d'éducation nationale ¹

(Suite et fin).

IV. Villes et campagnes

Leur situation politique et économique respective en Suisse

Notre pays est-il essentiellement agricole ou essentiellement industriel ? Laquelle de ces deux formes économiques l'emporte-t-elle dans l'organisation de notre vie nationale ? Telle est la question que nous nous posons bien souvent.

A première vue, en ne songeant qu'à nos vastes pâturages alpestres, aux champs fertiles du plateau, aux sapinières du Jura, il nous semble que la Suisse est avant tout un pays de production agricole. D'autre part, ceux qui, il y a deux ans, ont admiré à l'Exposition de Berne l'essor surprenant de notre industrie dans une foule de domaines qu'ils ne soupçonnaient même pas jusqu'alors, font remarquer que nous sommes loin ainsi du peuple de bergers et de cultivateurs que font de nous certains auteurs étrangers mal informés. Et cette question, d'apparence tout académique et théorique, a aussi sa répercussion pratique dans les problèmes que le renchérissement de la vie pose tous les jours. Le prix du lait, par exemple, qui intéresse directement nos ménagères, doit-il être établi de manière à favoriser les producteurs, paysans et éleveurs du Simmenthal ou de la Gruyère, ou les consommateurs, ouvriers et leur famille, des centres industriels de Winterthur ou de Zurich ? Problème que l'on peut résoudre d'après ses sympathies personnelles, mais sur lequel ceux et celles qui sont soucieux de la situation générale du pays plutôt que des avantages de l'une ou l'autre de ces classes désirent obtenir des précisions, comme sur tant d'autres qui lui sont connexes. C'est à ceux-là que nous recommandons la brochure nette et documentée qu'a fait paraître M. W. Rappard, professeur à l'Université de Genève, ² et à laquelle nous ferons de larges emprunts pour rédiger la dernière de ces leçons, destinées, rappelons-le, à faire mieux connaître à nos féministes suisses sous tous ses aspects le pays dont elles aspirent à devenir les citoyennes éclairées et capables.

* * *

¹ Voir le *Mouvement Féministe* des 10 février, 10 mars et 10 avril 1916.

² *L'évolution économique et politique des villes et des campagnes suisses*, conférence faite sous les auspices de l'Union des Femmes de Genève. Stämpfli, Berne, 1916.

Il n'y a pas de doute que sous l'Ancien Régime la Suisse n'ait été un pays essentiellement agricole. Sur une population d'environ 1.800.000 âmes, les onze villes principales ne comprenaient à elles toutes que 110.000 habitants, soit environ un citadin pour 14 à 15 campagnards. De plus, cette infériorité numérique de la population urbaine allait en augmentant, les perfectionnements de l'agriculture attirant de plus en plus la population des villes vers la campagne, à l'encontre du phénomène dont on se plaint si amèrement de nos jours. Mais, ce dont il faut bien se rendre compte, d'autre part, c'est que cette très nombreuse population rurale, qui représentait la richesse économique du pays, se trouvait complètement sous la domination et la sujétion politiques de la petite minorité citadine. Ce déséquilibre entre ces deux éléments n'a rien qui puisse surprendre ceux qui connaissent notre histoire, et qui savent qu'à côté des petites Républiques nettement démocratiques de la Suisse primitive, les grands cantons (Zurich, Berne, etc.) étaient gouvernés par des aristocraties très exclusives, par un patriciat qui ne reconnaissait — et encore ! — qu'un minimum de droits aux autres habitants. De plus, quelques-uns de ces cantons possédaient des pays sujets (l'exemple classique en est celui du Pays de Vaud, gouverné par LL. EE. de Berne), et enfin, il existait sous le nom de « baillages communs » des territoires sujets de la Confédération, qui ne devaient prendre rang d'Etats libres que plus tard grâce à la Révolution et à Napoléon I^{er}. Et l'on ne se doute pas des privilèges que la population urbaine s'attribuait ainsi, perception d'impôts, monopoles, professions et commerces réservés aux bourgeois, comme celle d'avocat dans certains cantons, ou celui des vins vaudois dans le canton de Berne !

Que la jalousie des campagnes fût ainsi excitée à l'égard des villes, et que leur rancune allât s'accumulant, c'est ce qui ne fait pas le moindre doute. Mais la révolution politique comme la révolution industrielle devaient au XIX^e siècle transformer totalement cet état de choses.

Nous n'avons pas à insister ici sur l'essor que donna à l'industrie, en Suisse comme partout ailleurs, le machinisme. Le point qui nous intéresse, c'est la situation qu'il allait créer respectivement aux villes et à la campagne. Le nombre des premières avait d'abord augmenté, l'établissement d'industries nouvelles ayant transformé d'insignifiantes bourgades en petites villes. La population urbaine avait plus que doublé durant ce demi-siècle, passant de 110.000 à 280.000 âmes. Enfin une classe nouvelle, la classe ouvrière, était née. Classe soumise, classe inférieure, ne participant à aucun des privilèges du patriciat, et pouvant devenir à l'occasion une alliée pour la population rurale désireuse de s'émanciper enfin de sa sujétion politique. D'autre part, les événements transformaient peu à peu notre pays en une véritable démocratie, fort incomplète encore en 1815, déjà perfectionnée en 1830, grâce aux mouvements populaires qui se produisirent alors, ¹ et qui, aboutissant à la Constitution de 1848, allaient donner des droits égaux à la population des campagnes et à celle des villes, puisque, théoriquement tout au moins, l'un de nos Conseils législatifs représentait la population, et l'autre les cantons. Et l'art. 4 de cette même Constitution supprimait définitivement tous les privilèges, aussi bien de personnes et de familles que de lieu ou de naissance. ²

* * *

¹ Et dont l'un deux fut cause de la séparation de Bâle en deux demi-cantons.

² Mais pas de sexe !! (Réd.)